canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-QUE-050

Déposé le : 21.06.16

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Que veut-on au sujet du radon ?

Texte déposé

Du 14 octobre 2015 au 14 février 2016, le Département fédéral de l'intérieur a lancé une audition fédérale, sur la révision des ordonnances relatives à la radioprotection. Sur la base de nouvelles études épidémiologiques, il s'agissait entre autres d'abaisser le niveau de référence du radon, dans les locaux d'habitation, de 1000 Bq/m^3 à 300 Bq/m^3.

Selon certains articles de presse, cette proposition aurait suscité « une levée de boucliers », tant de la part des cantons que des propriétaires fonciers, ou encore de l'USAM.

Question : Le Conseil d'État a-t-il pris position dans le cadre de cette audition fédérale : si oui dans quel sens, et si non pourquoi ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :
LIO Lena

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch